

## PROCÈS-VERBAL

---

**Troisième assemblée spéciale du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 18 mai 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente**

---

### PRÉSENCES :

#### Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2024)
M. Maxime Turgeon	Vice-président (2023)
M. Simon Fortin	Secrétaire (2024)
M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M. Patrick Soucy	Administrateur (2023)
M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell	Administratrice (2023)
M <sup>me</sup> Yanti Zhang	Administratrice (2024)
M <sup>me</sup> Marie-Claire Bérubé	Administratrice (2024)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2023)
M. Michel Houle	Administrateur coopté (2023)

#### Membre sans droit de vote :

M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

### ABSENCE :

M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2023)
-------------------------	------------------------------

### AUTRES PRÉSENCES :

M <sup>me</sup> Renée Desormeaux	Directrice par intérim, Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, Ville de Québec
M. André G. Bernier	Directeur général, Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger
M. Louis Bélanger	Porte-parole du mouvement SOS Saint-Sacrement, ancien marguillier de la paroisse du Très-Saint-Sacrement
M. Yvon Bussièrès	Ancien conseiller municipal du district et ancien marguillier de la paroisse

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 55 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>AS-03-01 Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>AS-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 03
<b>AS-03-03 Avenir de l'église du Très-Saint-Sacrement, édifice emblématique fermé et désacralisé depuis 2019</b>	19 h 05
• Présentation du déroulement de la soirée	
• Intention et position du conseil de quartier	
• Mot de bienvenue de la conseillère municipale	
• Explication d'un avis de classement	
• L'Église : genèse et place dans le quartier	
• État de situation du diocèse, paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger	
• État de situation de SOS Saint-Sacrement	
<b>AS-03-04 Période de questions et commentaires du public</b>	20 h 10
<b>AS-03-05 Levée de l'assemblée</b>	21 h

## Procès-verbal

### 22-01-01 Ouverture de l'assemblée

La séance débute à 19 h.

### 22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

*SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

### 22-01-03 Avenir de l'église du Très-Saint-Sacrement, édifice emblématique fermé et désacralisé depuis 2019

#### ➤ Présentation du déroulement de la soirée

M<sup>me</sup> Farinacci remercie les personnes présentes à la rencontre. Après un mot de bienvenue de la part de M. Gemme et de M<sup>me</sup> Vallières-Roland, les quatre invités prendront la parole à tour de rôle pour exprimer leur point de vue. Par la suite, les personnes présentes pourront poser des questions et partager leur opinion.

#### ➤ Intention et position du conseil de quartier

M. Gemme remercie l'assistance ainsi que les membres du conseil d'administration. La séance de ce soir se veut une occasion de partager dans une même salle différentes informations et points de vue concernant l'église du Très-Saint-Sacrement. Le conseil d'administration se garde un droit de réserve et attendra la décision de la ministre de la Culture et des Communications le 27 mai prochain avant de se positionner sur l'avenir de l'église.

➤ **Mot de bienvenue de la conseillère municipale**

M<sup>me</sup> Vallières-Roland est heureuse que tant de personnes s'intéressent au sort de l'église et elle remercie le conseil d'administration pour l'organisation de cette soirée. Elle remercie également les invités qui ont accepté de prendre la parole ce soir.

Elle enchaîne avec quelques mots sur la vision de la nouvelle administration municipale. Le fait que l'église soit fermée n'est pas à l'avantage des résidents et des commerçants du quartier ni de la nouvelle fabrique qui assume les coûts d'entretien depuis la fusion des paroisses. La Ville souhaite qu'un projet se développe et que le dialogue demeure ouvert entre les parties impliquées. Ce projet doit permettre de contribuer à redynamiser le quartier et son artère commerciale et à renforcer l'identité du quartier de Saint-Sacrement. La Ville attend également la décision de la ministre le 27 mai et demeure un acteur actif et impliqué dans le dossier.

➤ **Explication d'un avis de classement**

M<sup>me</sup> Desormeaux explique en quelques mots ce que signifiera le classement de l'église du Très-Saint-Sacrement.

Le classement d'un bâtiment prend effet immédiatement. Les travaux à réaliser doivent par la suite être autorisés par le ministère en plus d'être soumis à la Ville de Québec et à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) pour l'obtention des permis requis.

Une église classée a droit à des subventions plus importantes. Dans le cadre des programmes du ministère de la Culture et des Communications que le Conseil du patrimoine religieux du Québec administre, la subvention peut atteindre jusqu'à 80% des travaux lorsque les sommes sont disponibles dans les enveloppes budgétaires et que le projet satisfait les critères établis.

Le classement pourrait porter sur l'extérieur du bâtiment, mais également sur l'intérieur, en tout ou en partie. On ignore pour le moment de quel type de classement il s'agira pour l'église.

Si l'église n'est pas classée, tous travaux devront faire l'objet d'une demande de permis à la Ville, y compris les travaux de démolition.

L'église a une certaine valeur patrimoniale pour la Ville et pour la CUCQ de sorte qu'avant de délivrer un permis de démolition, l'état du bâtiment et la pertinence de la démolition seront évalués attentivement. On ne peut présumer pour le moment que, en fonction de son règlement et de ses critères, la CUCQ donnerait son accord pour une démolition.

Donc, que l'église ne soit pas classée ne signifie pas qu'elle serait automatiquement démolie.

➤ **L'Église : genèse et place dans le quartier**

M. Bussièrès félicite le conseil de quartier qui a initié la rencontre de ce soir. La capacité à écouter et à respecter le point de vue des uns et des autres fait partie de la vie en communauté. C'est une belle occasion ce soir de s'exprimer sur le patrimoine du quartier.

À la demande de M. Gemme, il a préparé un petit historique de l'église et de la paroisse du Très-Saint-Sacrement ([annexe 1](#)).

La construction de l'église a débuté en 1919 par la congrégation des religieux du Très-Saint-Sacrement. La paroisse comme telle est érigée deux ans plus tard et l'église inaugurée en 1923. En 1994, l'église est cédée par la congrégation religieuse à la fabrique de la paroisse qui a vu le jour en 1990.

Les premiers signes concernant la sécurité du bâtiment surviennent en 2017 lorsque des pierres se détachent du parement du mur ouest de l'église. Pour parer à toute éventualité, l'église est fermée puis désacralisée en 2019.

Différentes études et représentations ont été faites par la suite afin d'évaluer l'état du bâtiment et de faire reconnaître sa valeur patrimoniale auprès de la Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Le ministère a fait part en 2020 d'un avis d'intention de classement. La décision de classer ou non l'église qui devait être rendue en mai 2021 a été prolongée d'un an de sorte qu'elle doit être rendue le 27 mai prochain.

➤ **État de situation du diocèse, paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger**

M. André G. Bernier, directeur général de la fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger, remercie le conseil de quartier pour son invitation.

Il remercie M<sup>me</sup> Desormeaux pour ses explications et précise, d'entrée de jeu, qu'aucune subvention n'est accordée lors d'un classement pour tout ce qui concerne l'entretien et le fonctionnement du bâtiment. Les seules subventions sont accordées pour des travaux de construction ou rénovation.

Il précise également que le classement de l'église pourrait être assorti d'une aire de protection qui pourrait impacter les propriétés avoisinantes.

Si l'édifice n'est pas classé, il demeure soumis à la réglementation municipale pour tout type de travaux, y incluant la démolition.

La mission d'une paroisse est d'évangéliser, de contribuer à la vie culturelle et de permettre aux gens de vivre leur foi. Il n'est pas dans la mission de la paroisse de posséder des immeubles à d'autres fins.

La pratique religieuse a largement été délaissée au cours des dernières années de sorte que le nombre de lieux de culte diminue en conséquence.

L'église est en mauvais état. D'après les experts, le bâtiment est affecté d'un vice de construction. La structure d'acier est recouverte de rangs de briques puis de pierres de maçonnerie qui ne sont pas ancrées dans la structure. Le désavantage de ce type d'armature est que l'humidité s'y infiltre et qu'à la longue, le mortier et les briques se désagrègent de sorte que les pierres ne sont plus soutenues. Le mur ouest-est affecté de même que les contreforts du côté est et les clochers. Il faudrait les démonter et rebâtir. La toiture elle-même a presque dépassé sa vie utile et sera à refaire dans quelques années. Les fenêtres également nécessiteront des travaux majeurs.

L'ensemble des travaux pour reconstruire et sécuriser le bâtiment a été estimé à 10 M \$. Depuis 2017, la fabrique a dépensé 1,8 M \$ pour assurer la

sécurité de l'église sans pour autant lui redonner sa vocation. Depuis qu'elle a été rendue profane, l'église ne présente plus aucun intérêt pour remplir la mission paroisse.

Le 27 mai 2020, la fabrique était sur le point de finaliser la vente du terrain lorsque l'avis d'intention de classement du ministère de la Culture et des Communications a tout interrompu. Le projet qui était envisagé par l'acheteur consistait à ériger un immeuble locatif multifamilial avec des commerces.

Les produits de la vente auraient permis de générer des revenus pour poursuivre la mission pastorale de la paroisse Bienheureuse- Dina-Bélanger. Un système de navette aurait pu être instauré par exemple pour relier les paroissiens du quartier de Saint-Sacrement à l'église Saint-Michel.

Les 2 500 églises du Québec ont chacune leurs particularités et leur intérêt, mais on ne peut toutes les conserver. Les coûts d'entretien sont élevés sans que l'église du Très-Saint-Sacrement participe à la mission de la paroisse.

### ➤ **État de situation de SOS Saint-Sacrement**

M. Louis Bélanger est ingénieur de formation. Il est né et a grandi dans le quartier. Il a été marguillier de 2012 jusqu'à la dissolution de la paroisse du Très-Saint-Sacrement en 2018. Un marguillier a comme fonction principale de faire la gestion des immeubles et des aspects matériels et financiers de la paroisse.

Il a donc suivi de près les événements et les discussions sur l'état du bâtiment. À l'époque, la problématique concernait surtout la mauvaise réfection qui avait été faite du parement du mur ouest.

Devant l'éventualité que ce bâtiment emblématique soit démoli pour faire place à des condominiums, il a eu l'idée de créer SOS Saint-Sacrement. Une pétition signée par 10 000 personnes a montré l'intérêt de la population pour la conservation de l'église et de son espace.

M<sup>me</sup> Annie Métivier-Hudon qui accompagne M. Bélanger rappelle des moments importants en lien avec le ministère de la Culture et des Communications ([annexe 2](#)).

L'avis de classement comme immeuble patrimonial a été émis par le ministre le 27 mai 2020. L'avis a été prorogé en mai de l'année suivante et le résultat final est attendu le 27 mai 2022.

Une consultation a été menée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec à l'été 2020 et un mémoire a été déposé.

À l'hiver 2021, le ministère a participé à hauteur de 5 000 \$ au financement d'une étude d'ingénierie exploratoire qui a montré qu'il n'y avait pas apparence de problèmes majeurs dans la structure du bâtiment. Puis il a mandaté une firme de Montréal pour réaliser en avril 2021 une étude d'ingénierie et de structure architecturale indépendante dont les résultats sont attendus impatiemment.

M. Pascal Roberge poursuit en mettant l'accent sur la valeur patrimoniale, architecturale, historique, artistique et technologique de l'église. Il rappelle que l'église a également une valeur identitaire au cœur du paysage et de la

trame urbaine du chemin Sainte-Foy. C'est un point repère fort et une plus-value définissant la personnalité du quartier de Saint-Sacrement.

Au lieu d'être un fardeau financier et une perte comme tant d'autres églises et bâtiments religieux, l'église pourrait devenir un instrument de revitalisation et de développement durable.

M<sup>me</sup> Métivier-Hudon enchaîne avec le rôle que peut jouer l'administration municipale dans la requalification de l'église du Très-Saint-Sacrement. Celle-ci fait partie du [Plan particulier d'urbanisme Pôle urbain Belvédère](#) (PPU) et est destinée à devenir le cœur d'un espace convivial pour le quartier Saint-Sacrement.

M. Bruno Marchand et M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland ont clairement exprimé l'automne dernier leur appui et leur volonté de sauvegarder l'église et de la requalifier. Leur engagement s'est traduit en 2022 par une contribution financière de 100 K \$ pour une étude de l'état de l'église et une réflexion sur l'aménagement d'un espace public à proximité de l'église.

M. Bélanger rappelle brièvement l'entente survenue en 1999 entre le diocèse, le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, entente qui prévoyait la planification et la gestion des églises qui deviendraient excédentaires et une forme de prévisibilité dans la fermeture des églises. Cette entente reconnaissait la valeur patrimoniale élevée de l'église du Très-Saint-Sacrement. Il souligne les efforts que M. Bussièrès a consacrés à faire reconnaître cette valeur auprès de la municipalité et du ministère.

Le quartier s'est considérablement densifié au cours des années et il y a peu d'espaces et d'équipements communautaires locaux. La requalification de l'église pourrait se faire dans ce sens.

M. Bélanger revient sur la fusion des paroisses de Saint-Sacrement, Saint-Charles-Garnier et Saint-Michel en 2019. Il rappelle que le 1,8 M \$ qui a servi à la consolidation de l'église provenait des fonds propres à la paroisse du Très-Saint-Sacrement et de levées de fonds.

Il n'y a en moyenne que 150 personnes qui se présentent à l'église de Saint-Michel le dimanche. Il n'y a pas besoin de deux églises ce qui explique la fermeture récente de l'église Saint-Charles-Garnier. Cette fermeture ne peut être attribuable à la situation de l'église du Très-Saint-Sacrement.

Malgré l'aval politique et social en faveur de la conservation de l'église du Très-Saint-Sacrement, le comité SOS Saint-Sacrement ne s'est pas avancé à rechercher des appuis financiers. La prochaine décision de la ministre de la Culture ainsi que les résultats de l'étude approfondie sur l'état du bâtiment vont changer la donne prochainement.

Si l'étude est favorable, un des souhaits du comité est d'occuper l'église. La paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger doit vivre avec le fardeau de l'église. Le comité souhaite que les projets qui seront mis de l'avant pourront assurer la pérennité financière de la paroisse et la soulager de son fardeau. Il manque de locaux communautaires dans le quartier. Des organismes communautaires

ou publics pourraient s'installer dans le bâtiment. Les espaces autour de l'église pourraient être exploités et dynamisés.

Le comité souhaiterait trouver une approche qui avantage la paroisse. Le classement permettra d'avoir accès à 80% des coûts de rénovation. Le reste devra être financé. Le YWCA est un exemple qu'une campagne de financement peut être profitable et avoir un effet de levier. Avec le support de la population et des paliers municipal, provincial et fédéral, un projet intéressant pourrait voir le jour.

## **22-01-04 Période de questions et commentaires du public**

**Biens artistiques** - Une citoyenne s'interroge sur l'avenir de la mosaïque de la façade de l'église. M. Bélanger souhaite que l'église soit classée afin de que tous les biens artistiques de l'église soient préservés. M. Bussièrès ajoute que plusieurs d'entre eux ont été retirés, entreposés, vendus ou légués lorsque la propriété était en instance d'être vendue. Il ignore si la mosaïque pourra être récupérée advenant la démolition de l'église. Par contre, si l'église est classée, ce sera au ministère de la Culture et des Communications de s'assurer que les biens de valeur soient restitués. M. Bernier estime pour sa part que la démolition pourrait être planifiée de manière à récupérer les biens intéressants comme la mosaïque. Sa pire crainte toutefois est que des parties de l'église s'affaissent et rendent certains biens irrécupérables.

**Coûts de réfection** – Un citoyen aimerait comprendre l'écart entre le 10 M \$ estimé par M. Bernier pour la remise en état de l'église et le 3 M \$ avancé par M. Bussièrès. Il doute par ailleurs qu'un projet de financement semblable à celui du YMCA soit possible étant donné que cet organisme a des revenus importants alors que l'église n'en a aucun.

M. Bernier mentionne que l'estimé 10 M \$ vise la réfection des clochers, des murs ouest et est, des contreforts et de la toiture. Il est basé sur les coûts de rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste et ceux de la toiture de cuivre de l'église de Sainte-Thérèse-de-Lisieux qui à elle seule a été estimée à 1,4 M \$. La portée des travaux a été réduite considérablement pour aller à l'essentiel. Avec le prix des matériaux actuel et la rareté de la main-d'œuvre, il estime que le montant de 10 M \$ sera nettement insuffisant.

M. Bussièrès mentionne qu'il était responsable des finances lorsqu'il était marguillier. Le 3 M \$ se répartit en trois parts égales, un tiers pour le mur ouest, un tiers pour les clochers, dans 3 ou 4 ans, et un tiers pour la toiture, d'ici 10 ans. Des levées de fonds auraient été faites pour financer les réparations sur plusieurs années. Personnellement, il n'a pas vu le plan d'affaires estimant les réparations à 10 M \$.

**Développement durable** - Un citoyen, résident du quartier depuis 26 ans, souhaite voir l'étude du ministère avant d'aller plus loin. Mais il souligne qu'on parle davantage aujourd'hui de développement durable et de carboneutralité. L'architecture et le territoire racontent l'histoire et les visions d'une société à un moment donné. C'est ce que prône la [nouvelle politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#) qui doit être adoptée prochainement. Cela signifie qu'il vaut la peine de récupérer des structures déjà existantes, de réfléchir collectivement et de se donner les moyens de

projets communs. Il y a dans le cas de l'église, une chance incroyable de récupérer non seulement une structure mais également tout le travail qui a été consacré à l'ériger.

**Projets rassembleurs** - Une citoyenne qui a été impliquée avec [Espaces d'initiatives](#) dans la préservation de l'église Saint-Charles-de-Limoilou rappelle que les besoins de communauté, de rassemblement et de vivre ensemble sont essentiels. Il faut pour cela des projets porteurs. L'idée de requalifier les lieux de culte a toujours été une préoccupation. Elle demande si le comité a contacté d'autres groupes citoyens pour être épaulé et mettre en commun les efforts. M<sup>me</sup> Métivier-Hudon mentionne que le comité n'a pas officiellement démarré de collaboration. L'organisme Espaces d'initiatives pourrait être d'une grande aide et une source d'inspiration. Des liens ont toutefois commencé à être tissés avec d'autres entreprises comme [Entremise](#), formée de spécialistes en architecture, urbanisme, communication, patrimoine et finance qui se spécialise dans la requalification d'édifices patrimoniaux.

**Aide financière** – Un citoyen qui siège au conseil d'administration de la Caisse populaire mentionne qu'il existe un fonds de développement qui peut être utile pour des projets rassembleurs comme celui de l'église.

M. Boulanger rappelle que le comité a toujours été dans une situation délicate parce qu'il n'est pas propriétaire de l'église et qu'il y a des incertitudes au niveau du bâtiment. Aussitôt que la situation du bâtiment va être clarifiée, le comité pourrait démarrer la machine et approfondir ses collaborations. Un organisme qui est spécialisé dans le logement social a déjà fait part de son intérêt.

**Frais d'entretien** – Un citoyen, marguillier à la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger, demande qui va payer dans les prochaines années pour les frais d'entretien de l'église si elle est classée. Ces frais s'élèvent déjà à plus de 400 000 \$ d'entretien, dont 68 000 \$ seulement pour le chauffage, cela sans compter les coûts de rénovation.

M. Bussièrès rappelle qu'avant la fusion, les trois paroisses se finançaient avec la capitation, les contributions des paroissiens et les legs à la paroisse. Seule la paroisse de Saint-Sacrement avait commencé à éprouver des difficultés financières à cause des défaillances de son mur extérieur. Il en coûtait alors 250 k \$ par année pour faire fonctionner chacune des paroisses. Il reste que c'est la fabrique qui a le devoir d'entretenir les bâtiments dont elle est propriétaire.

Le citoyen fait remarquer qu'avant que tout soit réglé, c'est la fabrique qui devra assumer tous les coûts et qui sera acculée à la faillite tant la charge financière sera importante. À la limite, c'est l'église Saint-Michel qui devra être fermée.

M. Bussièrès rappelle que c'est lui qui a demandé le classement de l'église à la ministre de la Culture à titre de conseiller municipal et qui a demandé la contre-expertise dont on attend les résultats à la fin du mois. À la dernière assemblée générale, cinq options se présentaient pour la paroisse : le statu quo, qui n'était pas possible ; la vente de l'église Saint-Charles-Garnier pour sauver celle de Saint-Michel ; la vente de l'église de Saint-Michel pour sauver

celle de Saint-Charles-Garnier ; la cessation de Saint-Michel à une fondation ; ou finalement, la vente des deux églises et une fusion avec la paroisse Saint-Thomas. La décision a été prise récemment et c'est la [vente de l'église Saint-Charles-Garnier](#) qui a été retenue.

Les fonds de la paroisse étant limités, le citoyen se demande quelle sera sa responsabilité, à titre de marguillier, concernant l'église du Très-Saint-Sacrement. En 2020, une campagne de financement a rapporté autour 90 000 \$ à Saint-Michel-de-Sillery et autour de 85 000 \$ à Saint-Charles-Garnier et moins à Saint-Sacrement.

M. Bernier intervient pour rappeler que la responsabilité est assez simple et qu'elle relève de la fabrique et dans certains cas, cela peut aller jusqu'à la responsabilité personnelle des administrateurs. Entre 2016 et 2021, le nombre de donateurs pour l'ensemble des paroisses est passé de 1 800 à 600, ce qui représente une diminution des deux tiers. Cette même réduction se transpose sur les revenus. Une deuxième église est fermée pour rencontrer toutes les dépenses reliées au fonctionnement de la fabrique, pas seulement celles de l'église de Saint-Sacrement. Théoriquement, la fabrique a des actifs de 15 ou 17 M \$. L'église de Saint-Sacrement est évaluée à 5 ou 6 M \$. Encore faut-il récupérer cette somme lorsqu'on vend l'actif.

M. Boulanger mentionne que le comité SOS Saint-Sacrement a lancé une campagne de financement l'année dernière et recueilli en quelques semaines seulement, une somme de 10 k \$. Le stationnement sur le site de l'église rapportait à lui seul 100 k \$ en 2017. Il y a donc des sources de revenus pour compenser les dépenses. C'est l'étude d'ingénierie et de structure architecturale qui permettra de savoir quel genre d'occupation sera permise sur le site de l'église.

**Projet collectif** - M<sup>me</sup> Jeanne Robin, candidate pour le parti québécois dans la circonscription électorale de Taschereau, intervient pour reconnaître la légitimité du projet collectif. Énormément de travail a été fait et, même si l'église est propriété de la fabrique, tout ce qui s'est passé autour de l'église est du domaine collectif. L'enjeu pour le Québec dépasse la seule église du Très-Saint-Sacrement. En tant que société, il faut pouvoir évaluer l'ensemble des coûts avant de démolir un bâtiment. À ce titre, un projet collectif pourrait coûter beaucoup moins cher que ce qu'il y paraît à première vue.

Les intervenants remercient le conseil de quartier pour l'organisation de la soirée et pour l'opportunité qui leur a été donnée d'échanger sur un sujet aussi important sur le plan financier et sur le plan collectif.

**Note** – Au moment de rédiger ce procès-verbal, la nouvelle tant attendue est tombée le 23 mai 2022, l'église du Très-Saint-Sacrement est désormais classée et protégée par le ministère de la Culture ([Radio-Canada](#)).

## **22-01-05 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 00. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 8 juin 2022.

*M. Bertrand Gemme*  
Président

*M. Simon Fortin*  
Secrétaire

# Annexe 1

## Église et la paroisse du Très-Saint-Sacrement

### Dates importantes

- 1915 – Construction et inauguration de la chapelle du Très-Saint-Sacrement (TSS)
- 1917 – Bénédiction de la cloche de la chapelle par le Cardinal Louis Nazaire Bégin
- 1919 – Début de la construction de l'église par la Congrégation des Religieux du TSS
- 1920 – Bénédiction de la pierre angulaire de l'église par le Cardinal Louis Nazaire Bégin
- 1921 – Érection de la Paroisse du Très-Saint-Sacrement confiée aux Religieux du TSS
- 1923 – Fin de la construction et inauguration de l'église lors d'un congrès eucharistique provincial
- 1925 – Inauguration de la salle paroissiale dans l'ancienne chapelle
- 1930 – Bénédiction des cloches de l'église par le Cardinal Raymond Marie Rouleau, o.p.
- 1945 – Incendie de la salle paroissiale (l'ancienne chapelle)
- 1946 – Construction de la nouvelle salle paroissiale annexée au Monastère
- 1948 – Consécration de l'église par cinq évêques dont le Cardinal Rodrigue Villeneuve
- 1955 – Incendie du monastère de la Congrégation des Religieux du TSS
- 1958 – Inauguration du Centre des loisirs Saint-Sacrement
- 1990 – Érection de la fabrique de la paroisse par Monseigneur Maurice Couture, s.v.
- 1991 – Élection des membres du nouveau conseil de fabrique
- 1994 – Acquisition de l'église par la fabrique
- 1996 – 75<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse et inauguration du Revi-centre
- 2017 – 1<sup>re</sup> chute de pierres du parement du mur ouest de l'église
- 2017 – 2<sup>e</sup> chute de pierres du parement du mur ouest de l'église durant les travaux
- 2018 – Sondage sur l'avenir de l'église par la firme VOTE POUR ÇA
- 2018 – Dépôt du sondage, du carnet de santé et de la valeur patrimoniale de l'église à la Ville
- 2018 – Demande et refus de classement de l'église par la Ville de Québec
- 2018 – Décision de la fabrique de vendre l'église du Très-Saint-Sacrement
- 2018 – Dissolution de la paroisse du Très-Saint-Sacrement par le Cardinal Gérald Cyprien Lacroix, i.s.p.x.
- 2019 – Transfert de l'église à la fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger
- 2019 – Fermeture définitive de l'église
- 2019 – Demande de classement auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)
- 2019 – Désacralisation de l'église par Monseigneur Marc Pelchat
- 2019 – Pétition de SOS Saint-Sacrement pour la conservation de l'église (10 000 signatures)
- 2020 – Intention de classement de l'église par le MCCQ
- 2021 – Création de la corporation Espace communautaire Saint-Sacrement inc.
- 2021 – Prolongation de l'intention de classement par le MCCQ
- 2021 – Demande d'aide de l'Espace communautaire Saint-Sacrement inc. appuyée par la Ville de Québec
- 2022 – Dernière expertise concernant l'église
- 2022 – Décision du MCCQ prévue à la fin mai

Préparé par M. Yvon Bussières

Conseiller municipal de la Ville de Québec de 1993 à 2021

Marguiller de la Paroisse du Très-Saint-Sacrement de 2016 à 2018

## **Annexe 2**

### **SOS Saint-Sacrement**

#### **Dates et moments importants**

Automne 2019	Lancement de la pétition contre la démolition de l'église du Très-Saint-Sacrement (10 000 signataires) et depuis, mobilisation citoyenne et politique avec l'appui de l'ensemble des élus du secteur, M. Jean-Yves Duclos, M <sup>me</sup> Catherine Dorion, M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland, M. Yvon Bussièrès, ainsi que le conseil de quartier, le centre des Loisirs et la YWCA
Mai 2020	Avis d'intention de classement comme immeuble patrimonial
Été 2020	Remise d'un mémoire et présentation au Conseil du patrimoine culturel
Mai 2021	Prorogation de l'avis d'intention du ministère de la Culture et des communications
Août 2021	Résolution adoptée par les élus de l'arrondissement afin d'appuyer la demande d'une subvention nécessaire à une seconde étude
Hiver 2021	Création de l'Espace communautaire Saint-Sacrement Étude d'ingénierie exploratoire mandatée par SOS Saint-Sacrement
Avril - mai 2022	Étude d'ingénierie et de structure architecturale indépendante
Mai 2022	En attente de la décision de la ministre